

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**DEL2023\_053**
**MODIFICATION DES MEMBRES DANS DES  
COMMISSIONS**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 7 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 7 avril 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant de André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON*

Ont donné pouvoir :

*Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE*
*Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE*
*Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Vincent DAUCHY*
*Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON*
*Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD*
*Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD*
*Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET*
*Cyrille ROSELLO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE*
*Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN*
*Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

Le Conseil communautaire a nommé Gwenaëlle LECONTE secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 16 février 2023 est adopté à l'unanimité

## DEL2023\_053 : MODIFICATION DES MEMBRES DANS DES COMMISSIONS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;
- Vu la délibération n°DEL2020\_44 du 29 juillet 2020 créant les commissions thématiques et fixant le nombre de membres,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant la notification des communes concernées.

Considérant que la modification ne modifie pas la représentation des communes.

### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :**

**DIT** que la composition des commissions est modifiée comme suit :

- Dans la commission développement touristique, la commune de Tilly-sur-Seulles est représentée par Madame Christiane FAUDAIS.
- Dans la commission développement économique, la commune de Carcagny est représentée par Monsieur Daniel FLEURY.
- Dans la commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers, la commune de Ver-sur-Mer est représentée par Monsieur Ludovic MAULNY.
- Dans la commission affaires scolaires et transport scolaire, la commune de Ver-sur-Mer est représentée par Monsieur Philippe BERTEMONT.
- Dans la commission affaires culturelles et gestion du patrimoine, la commune de Tilly-sur-Seulles est représentée par Madame Sandrine GARÇON, la commune de Meuvaines est représentée par Madame Nathalie TAPIN.
- Dans la commission finances et mutualisation, la commune de Meuvaines est représentée par Monsieur Mathieu DENIZE ; la commune de Sainte-Croix-sur-Mer est représentée par Monsieur Guillaume LEMENAGER et la commune de Fontenay-le-Pesnel est représentée par Madame Marie-Claire LAURENCE.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seuilles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN